

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES



EAU



ENVIRONNEMENT



BIODIVERSITÉ



MOBILITÉ



CLIMAT



RECYCLAGE



HABITAT



www.rt78.fr



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES ACTRICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conscientes de l'environnement exceptionnel dont elles bénéficient, les communes du territoire souhaitent préserver et valoriser leur patrimoine naturel ainsi que leur cadre de vie.

À cet effet, la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires s'est engagée à prendre en compte, dans ses projets et actions, les finalités du Développement durable.

ENVIRONNEMENT

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La protection des milieux, des ressources et la préservation de la biodiversité

SOCIAL

- La prise en compte du bien-être et de la qualité de vie des populations
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

ÉCONOMIE

Des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Cela se concrétise par :

- La réalisation d'un Agenda 21 communautaire
- La mise en œuvre d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)
- Le déploiement de projets et d'actions visant à inciter les acteurs du territoire à adopter un comportement responsable et respectueux de l'environnement

Ces démarches complémentaires sont des déclinaisons au niveau local de différentes lois et orientations nationales et régionales afin de relever avec efficacité les défis du XXI^e siècle (changements climatiques, transition énergétique et écologique, disparition de la biodiversité, atteintes à l'environnement et à la santé, etc.).



PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

ATTÉNUER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET S'Y ADAPTER

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable, à la fois stratégique et opérationnel.

Son plan d'actions est structuré autour de 9 axes.

Les **5 premiers axes** correspondent aux principales sources de gaz à effet de serre sur le territoire ou à des activités économiques incontournables :

- Pour des logements performants et un urbanisme résilient : en créant un service d'accompagnement et de conseil énergétique, en intégrant les enjeux climatiques dans les plans d'urbanisme, etc.
- Pour une mobilité moins polluante : en encourageant les véhicules n'utilisant pas des carburants fossiles, en élaborant un schéma directeur des modes doux, etc.
- Pour une activité économique résiliente et bas carbone : en mobilisant les entreprises sur les enjeux climat-air-énergie et en produisant de l'énergie renouvelable

- Vers une agriculture résiliente et bas carbone : en accompagnant des projets de méthanisation, en protégeant le puits de carbone forestier, etc.
- Vers des consommations et alimentations locales et bas carbone : en mettant en place une restauration collective bas carbone et en structurant des filières/circuits de proximité

Les **4 axes supplémentaires** relèvent davantage de la responsabilité de la communauté d'agglomération et de l'exercice de ses compétences :

- Mobiliser les acteurs du territoire
- S'adapter au changement climatique et gérer l'eau de façon efficiente
- Fonctionner de manière sobre et exemplaire
- Réduire et valoriser les déchets en développant l'économie circulaire

+ INFOS

www.rt78.fr/environnement/developpement-durable/plan-climat-air-energie-territorial



MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ

SENSIBILISER SUR LE RÔLE DES ABEILLES DANS NOTRE ÉCOSYSTÈME

Depuis 2012, Rambouillet Territoires, en partenariat avec le Conservatoire de l'Abeille Noire d'Île-de-France (CANIF), gère 2 ruchers pédagogiques.

À ce jour, les ruchers sont constitués de 36 ruches, symbolisant les 36 communes du territoire.

Les ruches sont composées uniquement d'abeilles noires, une espèce aujourd'hui menacée. Depuis le début des années 2000, sa régression connaît une accélération sans précédent qui fait craindre sa disparition définitive à moyen terme. Elle a d'ailleurs déjà disparu de certains pays européens. Ce partenariat permet de contribuer à la préservation de cette espèce.

Parallèlement, des actions d'animation pédagogiques sont organisées, principalement au sein des écoles élémentaires. Il s'agit de faire découvrir l'abeille, son utilité, son mode de vie et les enjeux de sa survie.

Plus généralement, ce moment est l'occasion d'initier à la préservation de la biodiversité.

La communauté d'agglomération va prochainement installer de nouveaux ruchers dans une majorité de communes de Rambouillet Territoires.

+ INFOS

www.abeille-noire.org



PROGRAMME « HABITER MIEUX »

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

La communauté d'agglomération accompagne les habitants du territoire désireux d'entreprendre des travaux dans leur logement.

Cet engagement montre la volonté de Rambouillet Territoires de participer à la lutte contre la précarité énergétique et de contribuer à réduire les consommations d'énergie d'origine fossile.

Rambouillet Territoires est à la fois relais et copilote du programme d'intérêt général « Habiter Mieux ».

Ce programme est mis en place par le Conseil départemental des Yvelines en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Il permet aux propriétaires d'obtenir un accompagnement et des aides financières pour la réalisation de travaux de performance énergétique.

Citémétrie est missionné par le Conseil départemental pour accompagner gratuitement les foyers en proposant des conseils techniques, des informations sur les éco-matériaux et en mobilisant l'ensemble des subventions.

Rambouillet Territoires apporte un soutien financier avec une subvention qui s'élève à 20 % du montant des travaux HT, plafonnée à 1 500 € (ou 1 000 € pour les projets en copropriété).



DÉCHETS

LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS
SAUVAGES

Rambouillet Territoires a la volonté d'améliorer la prévention et la lutte contre les dépôts illégaux de déchets. Ces dépôts peuvent être à l'origine de pollutions (sols et/ou eaux), ils favorisent la prolifération d'animaux nuisibles et dégradent les paysages.

Pour éviter cela, Rambouillet Territoires s'est ainsi dotée d'appareils photographiques à déclenchement automatique afin d'accompagner les communes qui doivent faire face à ces incivilités.

Dès qu'une commune a connaissance d'un dépôt sauvage, elle peut dorénavant le surveiller et identifier le(s) contrevenant(s) afin d'engager des poursuites.

Rappel : le dépôt de déchets, transportés par véhicule, est passible d'une contravention de 5^e classe pour un particulier (1 500 €) et d'une amende forfaitaire de 75 000 € et/ou de 2 ans d'emprisonnement pour un professionnel.



CITÉMÉTRIE

CITÉMÉTRIE
92 rue d'Anjou
78000 Versailles
01 84 73 24 41
citemetrie78@citemetrie.fr
www.citemetrie.fr





MOBILITÉ - TRANSPORTS

POUR UNE MOBILITÉ INNOVANTE
ET MOINS POLLUANTE

Rambouillet Territoires participe à l'organisation du transport public et a pour objectif de simplifier et faciliter les déplacements des usagers en mettant en place des solutions alternatives et innovantes.

La direction Mobilité - Transports de RT est également en charge de promouvoir les modes alternatifs à la voiture et d'encourager les modes de déplacements décarbonés tels que les véhicules électriques, les modes doux... Elle développe des solutions de mobilité électrique partagée et les outils associés. Elle se charge de mettre en place les expérimentations des nouveaux modes de déplacement.

TRANSPORT EN COMMUN

Rambouillet Territoires intervient auprès d'Île-de-France Mobilités et des transporteurs pour améliorer les déplacements des habitants sur le territoire.

Le réseau urbain de Rambouillet est constitué de 5 lignes urbaines (lignes A, B, C, D et E). L'offre de bus interurbaine est composée de 32 lignes qui maillent le territoire, dont 6 lignes Express (Rambouillet - Dourdan, Rambouillet - Ablis, Rambouillet - Saint-Quentin-en-Yvelines, Rambouillet - Houdan - Mantes-la-Jolie, Gare de Dourdan - Gare d'Orsay, Gare de Dourdan - Gare de Massy-Palaiseau).

Rambouillet Territoires met à disposition des entreprises du parc d'activités Bel Air - La Forêt une navette qui fait le lien avec la gare de Rambouillet : elle assure 9 rotations par jour, 4 le matin et 5 le soir.

TRANSPORT À LA DEMANDE

Le Transport à la Demande (TàD) offre une solution de mobilité en heures creuses aux habitants : le service fonctionne du lundi au vendredi, de 9h à 15h35, et le samedi, de 9h à 18h50. Il complète l'offre des lignes de bus régulières déjà existantes. Il est accessible sur réservation via la plateforme régionale mise en place par Île-de-France Mobilités :

- Depuis l'application TàD Île-de-France Mobilités
- Depuis le site Internet www.tad.idfmobilites.fr
- Ou par téléphone au 09 70 80 96 63

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Fort de son engagement pour le développement des véhicules électriques, Rambouillet Territoires a mis en place un réseau de 38 bornes de recharge sur la voie publique, en liaison étroite avec les communes de la communauté d'agglomération afin de créer un maillage cohérent.

+ INFOS

www.rt78.fr/transports





CYCLE DE L'EAU

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

Depuis 2018, la communauté d'agglomération exerce la compétence relative à la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Suite à un transfert de compétences au 1er janvier 2020, Rambouillet Territoires est également l'autorité compétente en matière d'Eau et d'Assainissement. La direction du Cycle de l'Eau a ainsi été créée.

Elle gère la production et la distribution d'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et la GEMAPI. Selon les communes et les compétences, Rambouillet Territoires assure ces missions directement ou les délègue à des syndicats.

EAU POTABLE

Une eau potable est une eau qui ne doit pas porter atteinte à la santé de celui qui la consomme. Elle doit respecter des limites et des références de qualité au robinet du consommateur. Avant d'être distribuée dans les foyers, il existe 3 étapes : le prélèvement, la production et la distribution. Après usage, cette eau rejoint le milieu naturel après un assainissement dit collectif ou non collectif.

Au niveau du territoire, RT gère la compétence « Eau potable » en régie pour Bonnelles, Bullion et Rambouillet, en lien avec des délégataires (SAUR, SUEZ et VEOLIA). La compétence est déléguée à 4 syndicats au niveau de 33 autres communes.

ASSAINISSEMENT

L'assainissement collectif

Il s'agit de l'ensemble du système qui permet de collecter, de traiter et d'évacuer les eaux usées domestiques vers le milieu naturel (cours d'eau).

Il s'agit donc de gérer tous les ouvrages d'assainissement : réseaux gravitaires (communément appelés « égouts »), postes et réseaux de refoulement-relèvement et stations d'épuration.

Les 3 missions principales du service Assainissement collectif sont : l'acheminement et la collecte des eaux usées vers les stations d'épuration, le traitement des eaux usées et le rejet vers le milieu naturel. Rambouillet Territoires gère cette compétence en régie pour 16 communes du territoire. 6 syndicats ont en charge la gestion de cette compétence pour les 20 autres communes.

L'assainissement non collectif

Très sensible au respect de l'environnement, la communauté d'agglomération s'implique humainement et financièrement dans toutes les actions de développement durable et notamment celles liées au respect des rejets d'effluents dans le milieu naturel.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Rambouillet Territoires conseille et accompagne les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif. Il assure le contrôle des installations et des travaux qui en découlent.

GEMAPI

Les techniciens et garde-rivières de RT se rendent sur le terrain afin d'assurer leurs principales missions : l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau ; la défense contre les inondations ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération favorise l'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur son territoire. Vous habitez l'une des 36 communes de Rambouillet Territoires, ce dispositif vous intéresse, vous souhaitez faire un geste en faveur de l'environnement et de la préservation de l'eau ? Pour connaître les conditions d'attribution et télécharger le dossier de demande de subvention, rendez-vous sur www.rt78.fr, onglet « Services aux habitants », rubrique ENVIRONNEMENT.

Rambouillet Territoires finance, à hauteur de 30 % et dans la limite d'un plafond de 700 €, l'acquisition de votre récupérateur d'eau de pluie. Ce dernier doit être d'un montant supérieur à 150 € HT.



Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires
Direction du Développement durable

22 rue Gustave Eiffel
ZA Bel Air • BP 40036
78511 RAMBOUILLET CEDEX
developpement-durable@rt78.fr
01 34 57 20 61

